



Commission de l'agriculture  
Commission de l'environnement et des milieux naturels

233 - Aménagement de  
l'espace rural et santé animale

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/112

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits en matière d'aménagement foncier rural et de santé animale.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	1 292 800,09 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 292 800,09 €</b>

**2331 – Aménagement de l'espace rural**

Crédits proposés pour le BP 2013 : 712 800,09 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 1 311 600,91 €

Des crédits d'un montant de 129 680,09 €, sont consacrés au complément agricole des opérations de création d'infrastructures linéaires du département.

Les travaux connexes, principalement constitués d'opérations à réaliser suite aux opérations d'aménagement foncier liées au TGV et aux deuxièmes aménagements fonciers du Kochersberg, sont proposés à 435 320 €.

La dotation pour le drainage s'élève à 60 000 €.

La lutte contre le morcellement de la forêt privée bas-rhinoise reste soutenue par le Département par la proposition d'attribution d'une subvention à un poste d'animateur foncier forestier départemental (52 800 €). Une dotation de 35 000 € est proposée pour les échanges à l'amiable pour l'aide au regroupement parcellaire.

**2332 – Santé animale**

Crédits proposés pour le BP 2013 : 580 000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 580 000 €

Cette dotation comprend la prophylaxie obligatoire et la prophylaxie volontaire pour un montant stable de 265 600 €.

La subvention d'équilibre (300 000 €) versée par le budget principal au budget annexe sera ajustée au vu du déficit réel du laboratoire. Il est proposé de reconduire ces dispositions lors de la prochaine campagne avec un renforcement des plans de lutte et des vaccinations.

Il est proposé de reconduire le dispositif de suivi sanitaire de la faune sauvage voté l'an dernier en accordant une aide de 5 000 € maximum aux professionnels de la faune sauvage, mais également aux communes.

**Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
2331	Aménagement de l'espace rural	1 311 600,91 €	712 800,09 €
2332	Santé animale	580 000,00 €	580 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'agriculture et de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2013*

*- reconduit le dispositif de prise en charge de 50% pour les analyses de faunes sauvages avec une limite de 5 000 € maximum pour l'année 2013, ce crédit étant inscrit au projet de budget primitif 2013.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL